

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Frontcontrol Wormer Comprimés pour Chiens.

2. Composition

Un comprimé contient : 50,00 mg de praziquantel, 50,00 mg de pyrantel (sous forme d'embonate) (équivalant à 144 mg d'embonate de pyrantel) et 150,00 mg de fébantel.

Le médicament vétérinaire est un comprimé jaune pâle portant des barres de sécabilité en croix sur une face.

Les comprimés peuvent être divisés en 2 ou 4 parties égales.

3. Espèces cibles

Chiens

4. Indications d'utilisation

Traitements des infestations mixtes par les nématodes et les cestodes des espèces suivantes :

Nématodes

Ascarides : *Toxocara canis, Toxascaris leonina* (formes adultes et immatures tardives).

Ankylostomes : *Uncinaria stenocephala, Ancylostoma caninum* (adultes).

Trichocéphales : *Trichuris vulpis* (adultes).

Cestodes

Ténias : *Echinococcus* species, (*E. Granulosus, E. Multilocularis*), *Taenia* species, (*T hydatigena, T. pisiformis, T. taeniformis*). *Dipylidium caninum* (formes adultes et immatures).

5. Contre-indications

Ne pas utiliser simultanément avec des composés de la pipérazine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Les puces servent d'hôtes intermédiaires pour un type fréquent de ténia – *Dipylidium caninum*. Une infestation de ténia réapparaîtra certainement sauf si un contrôle des hôtes intermédiaires tels que les puces, les souris, etc... est entrepris.

L'infestation de ténia est peu probable chez les chiots âgés de moins de 6 semaines. La résistance du parasite à n'importe quelle classe particulière d'anthelminthique peut se développer suite à une utilisation fréquente ou répétée d'un anthelminthique de cette classe.

L'utilisation inutile d'antiparasitaires ou l'utilisation s'écartant des instructions données dans le RCP peut augmenter la pression de sélection de la résistance et entraîner une réduction de l'efficacité. La décision d'utiliser le produit doit être fondée sur la confirmation de l'espèce parasitaire et de la

charge, ou du risque d'infestation en fonction de ses caractéristiques épidémiologiques, pour chaque animal individuel.

En l'absence de risque de co-infestation par des nématodes ou des cestodes, un produit à spectre étroit doit être utilisé.

La possibilité que d'autres animaux de la même famille puissent être une source de réinfestation par des nématodes et des cestodes doit être envisagée, et ceux-ci doivent être traités si nécessaire avec un produit approprié.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Par mesure d'hygiène, les personnes administrant les comprimés directement au chien ou les ajoutant à sa nourriture, doivent se laver les mains après l'administration.

Gestation :

Des effets tératogènes attribués à de fortes doses de fénbantel ont été rapportés chez le mouton et les rats. Aucune étude n'a été faite chez les chiens durant le début de la gestation. L'utilisation du produit pendant la gestation ne doit se faire qu'après évaluation bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable. Il est recommandé que le produit ne soit pas utilisé chez les chiens pendant les 4 premières semaines de la gestation. Ne pas dépasser la dose prescrite lors du traitement des chiennes en gestation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Ne pas utiliser simultanément avec des composés de la pipérazine comme les effets antihelminthiques du pyrantel et de la pipérazine pourraient être antagonisés.

L'utilisation simultanée avec d'autres composés de cholinergique peut conduire à une toxicité.

Surdosage :

L'association praziquantel, embonate de pyrantel et fénbantel est bien tolérée par les chiens. Dans les études d'innocuité, une dose correspondant à 5 fois la dose recommandée ou plus a provoqué des vomissements occasionnels.

Autres précautions :

L'échinococcose représente un danger pour les humains. L'échinococcose est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Des directives spécifiques sur le traitement et le suivi, ainsi que sur la protection des personnes, doivent être obtenues auprès de l'autorité compétente concernée.

7. Effets indésirables

Chiens.

Très rare
(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):
Troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements)
Léthargie, anorexie, hyperactivité

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de

l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : France : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/> - adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Les doses recommandées sont de : 15 mg de fèbantel/kg de poids corporel, 5 mg de pyrantel (équivalant à 14,4 mg d'embonate de pyrantel)/kg de poids corporel et 5 mg de praziquantel/kg de poids corporel. Cela équivaut à 1 comprimé par 10 kg de poids corporel.

Les comprimés peuvent être donnés directement au chien ou ajoutés dans la nourriture. Il n'est pas nécessaire que l'animal soit à jeun avant ou après le traitement. Le comprimé peut être divisé en deux ou quatre parties égales.

Table de dosage :

Poids corporel (kg)	Comprimés
½ - 2,5	¼
2,6 – 5,0	½
5,1 – 10,0	1
10,1 – 15,0	1 ½
15,1 – 20,0	2
20,1 – 25,0	2 ½
25,1 – 30,0	3
30,1 – 35,0	3 ½
35,1 – 40,0	4
> 40,1	1 comprimés par 10 kg

Un sous-dosage pourrait entraîner un manque d'efficacité et favoriser le développement d'une résistance.

Le conseil d'un vétérinaire doit être demandé en ce qui concerne la nécessité et la fréquence d'une administration répétée.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Pour garantir l'administration d'une dose correcte, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation en ce qui concerne la température.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Éliminer toute fraction du comprimé inutilisée immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance, sauf pour certaines présentations.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

FR/V/6633795 5/2023

2, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 28, 30, 32, 36, 40, 42, 44, 48, 50, 52, 56, 60, 64, 68, 70, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 98, 100, 104, 106, 108, 112, 116, 120, 140, 150, 180, 200, 204, 206, 208, 250, 280, 300, 500 ou 1000 comprimés.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Chanelle Pharmaceuticals Manufacturing Ltd.,

Loughrea,

Co. Galway.

Irlande.

Téléphone: +353 (0)91 841788

vetpharmacoviggroup@chanellegroup.ie

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS

29 Avenue Tony Garnier

69007 Lyon – France

Tél : +33 4 72 72 30 00